



Par le système de contraintes très lourdes qu'il impose, le handicap écarte l'enfant de la communauté ordinaire des enfants de son âge. Mais on sait aussi que donner toute leur place à l'éducation, au sport, au jeu, à des pratiques artistiques diverses est un facteur vital d'équilibre et d'insertion.

Jacques Grison/Rapho  
Zakia accompagnée par l'orchestre symphonique de Pierre Portes, théâtre du Centaure, le Chesnay

## Document n°2 DIFFERENCES ET DISCRIMINATIONS

*Toute distinction n'est pas une discrimination.*

Être célibataire ou marié, être travailleur ou retraité sont des statuts différents qui donnent à une personne des droits différents selon sa situation. Il y a des discriminations illégitimes lorsqu'une différence de traitement est constatée dans l'application des droits de personnes qui sont dans des conditions d'égalité.

Les différentes formes de discrimination et d'intolérance (racisme, sexisme, homophobie, rejet des handicapés, des malades, ...) sont condamnées comme un délit.

## Document n°3 UNE OBLIGATION NATIONALE

*Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées (N° 75 – 534 du 30 juin 1975)*

“Article premier. La prévention et le dépistage des handicaps, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale.”

*Article 2 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.*

(nouvel article L. 114 - I du code de l'action sociale et des familles)

“Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté”.

# POUR VOUS AIDER À ANIMER

Cette séance peut se dérouler selon le fil conducteur suivant proposé ci-après autour de trois temps essentiels :

L'analyse de l'image (document N°1) - L'étude du document N°2 - L'étude du document N°3

## Activité 1 : analyse de l'image du document N°1

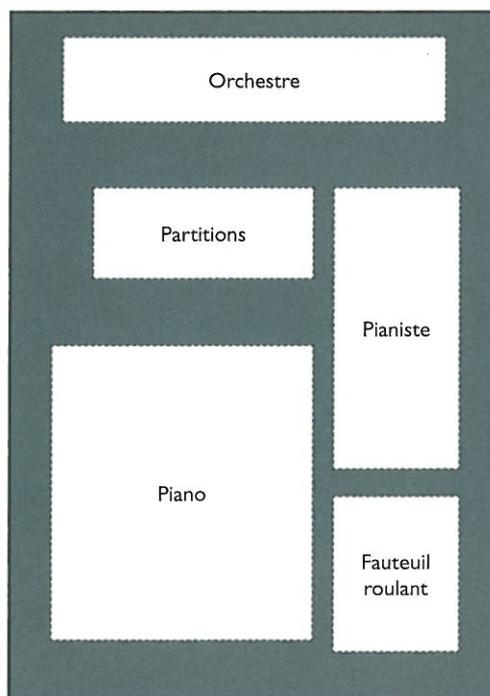
Nous proposons ci-après une suggestion d'analyse de l'image de cette photographie dans laquelle différents éléments que l'on peut repérer sur l'image sont imprimés en gras et les concepts élémentaires d'analyse d'image qui permettent d'en proposer une lecture sont en italique.

### Préparation

Fournir un exemplaire de la photo à chaque élève le jour de la séance.

### Déroulement

- Pendant 30 secondes, l'élève observe silencieusement ce document, puis se le cache.
- Il se munit ensuite d'une feuille de brouillon sur laquelle il recense, de mémoire, au moins 3 éléments différents de la photo.
- Un élève est envoyé au tableau pour positionner schématiquement les éléments qu'il aura retenus dans un rectangle figurant la photo. Il n'est pas utile de dessiner, on préférera représenter chaque élément par un mot, placé à l'endroit de l'objet ou de la personne qu'il désigne. Les autres élèves (soit la classe entière, soit un nombre limité de volontaires) interviennent pour éventuellement corriger ou compléter la proposition jusqu'à parvenir au résultat suivant :



### Suggestion d'analyse

- Tous les éléments précédemment recensés pourront être étudiés à partir du tableau suivant à remplir collectivement :

<b>SIGNIFIANT</b> (ce que je peux observer)	<b>SIGNIFIÉ</b> (ce que cela veut dire)
une femme (au premier plan) assise sur...	une femme handicapée
...un fauteuil roulant.	
Elle joue du piano...	mène une activité de loisirs et/ou professionnelle dans un groupe
...au sein d'un orchestre.	

# LA SÉANCE...

## fiche de l'enseignant

- L'animateur ou le professeur propose aux élèves de "pénétrer" dans la photographie et d'essayer d'observer la scène d'un autre angle.

Quels éléments pourraient alors apparaître dans le champ de vision ? (*d'autres membres de l'orchestre, le public, le chef d'orchestre, la salle,...*)

Quels éléments pourraient disparaître ? (*la pianiste, les partitions, le piano,...* et surtout *le fauteuil roulant*).

Ce questionnement doit mettre en lumière l'importance et l'aspect déterminant du point de vue du photographe qui, choisissant son angle de vue, montre aussi certaines

choses, en masque ou en oublie d'autres. La photo telle qu'elle est prise peut même amener une question à laquelle il n'est pas possible de répondre : s'agit-il d'un orchestre composé uniquement de personnes handicapées ? Ce n'est pas ce que le photographe a voulu suggérer...

### Pour conclure

**Le point de vue du photographe est en lui-même une opinion, un message : la société doit ménager pour les personnes handicapées un accès à toutes formes d'activités (de loisirs ou professionnelles).**

## Activité 2 : étude du document N°2

### Différences et discriminations

L'étude de ce cours texte a pour but de contribuer à l'éclaircissement des relations entre deux notions qui sont souvent, dans l'esprit des élèves, la source de nombreuses confusions. Ainsi, si toute distinction n'est pas discriminatoire, les discriminations sont

clairement punies par la loi alors que des différences réelles, comme le fait d'être reconnu handicapé, ouvrent droits différents et spécifiques, différences de droits alors parfaitement légitimes et reconnues par la loi.

Voir à ce sujet en complément la fiche N°7 - Choisir.

## Activité 3 : étude du document N°3

### Une obligation nationale

L'étude de ce document est l'occasion d'aborder la notion d'*intégration sociale* qui semble, dans ce premier article de la loi du 30 juin 1975, résumer un ensemble de conditions qui semblent définir les éléments d'une véritable *citoyenneté sociale*.

Le questionnement sur le sens de l'expression "obligation nationale" peut être l'occasion d'une discussion sur les éléments les plus pratiques et quotidiens auxquels les personnes handicapées n'ont pas accès. Les difficultés persistantes dans ce domaine pourront introduire

la problématique plus technique des problèmes rencontrés par l'action des Pouvoirs publics et la nécessaire "invention institutionnelle" dont ils doivent faire preuve pour que cette obligation soit une réalité pour tous les handicapés.

Une nouvelle loi a été adoptée en février 2005, elle modifie sensiblement l'approche de cette thématique. Il peut être intéressant de faire travailler les élèves sur la comparaison entre les deux textes figurant dans le document 3.

## POUR ALLER PLUS LOIN...

### Quelques références bibliographiques

- *Les handicapés au travail* - Analyse sociologique d'un dispositif d'insertion professionnelle - de Alain Blanc - éditions DUNOD.
- *Guide de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés* - Marie de Colbert - éditions DUNOD.
- *L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés* - La Documentation française.
- *Etre handicapé* - 2003-2004 - poèmes et lettres pour la fraternité
- Édition Ligue des droits de l'Homme.

### Quelques sites internet riches d'informations

- [www.handicap.gouv.fr](http://www.handicap.gouv.fr)
- [www.handica.com](http://www.handica.com)
- [www.enfantdifferent.org](http://www.enfantdifferent.org)
- [www.handicap-international.org](http://www.handicap-international.org)
- [www.handicap.org](http://www.handicap.org)

## POUR OUVRIR D'AUTRES PISTES...

Cette photo permet aussi d'ouvrir le débat sur le droit à la culture et aux loisirs pour tous.

# POUR T'AIDER À COMPRENDRE L'ESSENTIEL...

fiche de l'élève

## Questions sur le document N°2

❶ Quels sont, dans le texte, les exemples donnés de différences de statut qui ne constituent pas une discrimination ?

Peux-tu en citer d'autres ?

---

---

---

❷ Dans quelles circonstances une différence de traitement constitue-t-elle une discrimination ?

---

---

---

❸ Raconte une situation que tu as vécue (ou lue, ou entendue raconter etc.) et qui, pour toi, constitue une véritable discrimination.

---

---

## Questions sur le document N°3

❹ Quelle expression du texte semble résumer la longue énumération par laquelle l'article commence ?

---

---

---

❺ En plus de tous les éléments énumérés, pour toi, qu'est ce que peut vouloir dire d'autre **être inséré** dans la société ?

---

---

---

❻ À ton avis, comment cette "obligation nationale" peut-elle être mise en œuvre ?

---

---

---



Ligue des droits de l'Homme

138 Rue Marcadet • 75018 Paris  
Tél : 01 56 55 51 00 • Fax : 01 42 55 51 21 • [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)